

LOUVRE CAPITAL

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 000 euros

**Siège social : 32bis, rue de Lubeck
75116 PARIS**

531 701 902 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-six aout,
A dix heures,

Monsieur Mickaël GOURAND, détenant 20 000 parts sociales,
Associé unique de la société LOUVRE CAPITAL, société à responsabilité limitée au capital de
2 000 000 euros, divisé en 20 000 parts de 100 euros chacune, a tenu une Assemblée Générale
Extraordinaire, au siège social,

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mickaël GOURAND, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 32bis, rue de Lubeck – 75116, PARIS au
28, rue Galilée - 75116 PARIS, et ce à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 5 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 5 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 28, rue Galilée - 75116 PARIS."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Mickaël GOURAND

DocuSigned by:
Michael Gourand
C2AE83236F4E4D1...